

Oui, monsieur le président, les ministres de la province de Québec se sont montrés dignes de la confiance que leur a témoignée le peuple de notre province. Ils sont venus ici, sur la scène fédérale, conscients de l'importance du mandat qui leur était confié par ceux qui les avaient élus. Ils sont arrivés ici, peut-être un peu ignorants de la procédure parlementaire—et à l'occasion, leurs débuts furent laborieux—mais, monsieur le président, ils ont appris, et ayant appris ils ont agi. Aujourd'hui, ce sera avec fierté qu'ils iront, face au peuple, étaler les réalisations qu'ils ont accomplies, et, parce que le tribunal du peuple est toujours juste, justice leur sera rendue, et ce sera par une immense majorité que le parti conservateur sera reporté au pouvoir après les prochaines élections.

Monsieur le président, tout à l'heure, le député d'Essex-Est, comme il est de son devoir, expliquait qu'il est en désaccord avec la politique du gouvernement en ce qui concerne les questions d'économie. De plus, il revenait sur son sujet favori, avec cet air de tristesse qui lui est coutumier et qui est contagieux chez ceux qui l'entourent, alors qu'il parle de la question de chômage et qu'il répète les mêmes ritournelles que nous avons entendues à plusieurs reprises en cette Chambre.

Nous ne pouvons l'en blâmer. Non, monsieur le président, nous ne pouvons l'en blâmer, parce que, comme il le disait lui-même, il est du devoir de l'opposition, dans notre système parlementaire, de critiquer les actions du gouvernement. Mais en accomplissant ce devoir, il revient toujours sur cette question du chômage. Que voulez-vous? Il n'a pas autre chose à dire, il faut tout de même qu'il parle de quelque chose.

Si nous nous fions seulement à l'éloquence et aux arguments persuasifs de l'honorable député d'Essex-Est, peut-être nous laisserions nous prendre par ce qu'il dit. Mais, monsieur le président, les faits prouvent que nous avons posé des gestes et que nous avons donné au Canada une administration qui a permis au pays de sortir de la récession dans laquelle il se trouvait plongé. Les faits prouvent que le Canada se dirige vers les plus hautes destinées économiques sous l'habile direction de l'honorable John Diefenbaker et du parti conservateur.

(Traduction)

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au préopinant.

M. l'Orateur suppléant: Le préopinant a épuisé son temps de parole et il ne peut répondre à moins d'avoir le consentement unanime de la Chambre.

Une voix: Continuez!

[L'hon. M. Sévigny.]

M. l'Orateur suppléant: A-t-il le consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre ne paraît pas unanime.

M. Denis: Vous avez peur.

M. Pigeon: Non, monsieur.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, je serais enchanté de répondre à la question du député.

M. l'Orateur suppléant: Comme le consentement paraît unanime, je demande au député de Vancouver-Est (M. Winch) de poser sa question.

M. Winch: Vu les observations du préopinant, je voudrais lui demander, en sa qualité de ministre associé de la Défense nationale, si la question du dépôt d'armes nucléaires au Canada ou à l'étranger a été tranchée ou non.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, nos vis-à-vis n'ont pas cessé de poser cette question ces derniers jours et antérieurement déjà. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit par ceux à qui les questions ont été posées.

M. Winch: Pas de réponse.

M. Pigeon: Demandez-le à M. Argue!

(Texte)

M. H.-J. Michaud (Kent (N.-B.)): Monsieur le président, en me levant aujourd'hui, je veux rendre un hommage ému à celui qui fut pendant 13 années consécutives mon prédécesseur en cette Chambre, feu le sénateur Aurèle-D. Léger, que la mort nous ravissait le 28 décembre dernier. Personne plus que moi-même ne sait combien étaient mérités les témoignages d'appréciation et de sympathie qui ont été donnés à son égard depuis qu'il est disparu. Il fut pour moi un sage conseiller chaque fois que je m'adressais à lui. Je peux ajouter qu'il fut toujours un ami sincère et irremplaçable.

Homme politique loyal et convaincu, feu le sénateur Léger laisse un souvenir ineffaçable, non seulement dans la mémoire de ceux qu'il a servis si longtemps et avec tant de générosité dans sa propre circonscription de Kent, mais aussi dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

Qu'il me soit permis de citer à ce sujet quelques lignes tirées de *l'Évangéline*, journal national des Acadiens, au lendemain de son décès:

Le sénateur Léger était un homme qui s'occupait activement des intérêts de son comté. Quand il était député, il s'occupait de tous les problèmes que ses électeurs lui soumettaient.